

## COMMUNIQUE DE PRESSE

7 juillet 2020

### En Occitanie, 45 % des rivières sont en bon état écologique

L'agence de l'eau publie son nouveau rapport sur l'état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. En Occitanie (sur la partie du bassin Rhône-Méditerranée), 45 % des rivières sont en bon état écologique et 92 % des nappes souterraines en bon état chimique. La mobilisation sur les territoires des collectivités et des acteurs économiques pour diminuer les pollutions, les prélèvements d'eau excessifs, les dégradations de la morphologie ou le cloisonnement des rivières commence à porter ses fruits. Mais il faut poursuivre les efforts car le changement climatique perturbe le fonctionnement des rivières, notamment leur capacité d'épuration. Il y a urgence à moins polluer, moins prélever d'eau et redonner à nos rivières leurs fonctions vitales utiles à l'homme et à la biodiversité.

#### Les progrès constatés

Dans la partie méditerranéenne de la région Occitanie, 45 % des rivières sont en bon état écologique<sup>1</sup>.

Les cours d'eau méditerranéens d'Occitanie se caractérisent par un bon état sur l'amont de leur cours (Pyrénées, Corbières, Cévennes) avec une faible pression humaine tandis que les impacts des prélèvements d'eau, des aménagements des rivières et des pollutions se concentrent sur les cours d'eau situés dans les zones de plaine agricole et à proximité des agglomérations en particulier.

Sur les dernières décennies, les progrès sont visibles : **la quantité de pollution organique a en moyenne été divisée par 20 pour l'ammonium** au cours des 28 dernières années. Ces résultats sont à mettre à l'actif d'une politique volontariste d'amélioration des systèmes d'assainissement des eaux domestiques fortement soutenue par l'agence de l'eau et les services de l'Etat.

Les collectivités s'attaquent désormais à la réduction des pics de pollutions par temps de pluie qui partent sans traitement au milieu naturel. Les villes investissent pour déconnecter les eaux de ruissellement des réseaux d'eaux usées et pour désimperméabiliser les sols afin de laisser l'eau s'infiltrer là où elle tombe.

**Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)** issus de la combustion du bois, du fuel ou de l'essence, sont les substances les plus toxiques détectées dans les cours d'eau. Leur **concentration a été divisée par 4** au cours des dernières années, mais reste encore en moyenne 15 fois supérieures aux normes admises pour la protection de l'environnement. Les politiques de réduction de la consommation énergétique, et, plus globalement, toutes les politiques menées pour lutter contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air ont un impact positif sur la qualité des milieux aquatiques vis-à-vis des HAP.

**La toxicité moyenne des substances pesticides a été divisée par 2** sur la période 2008-2018, pour atteindre 50 % de la norme, principalement du fait du retrait progressif du marché des substances les plus toxiques. Le glyphosate et son métabolite l'AMPA restent de loin les deux substances les plus quantifiées. Avec près de 1700 tonnes vendues dans le bassin Rhône-Méditerranée en 2018, le glyphosate figure toujours en tête des ventes.

**Les opérations collectives mobilisant les collectivités et le tissu industriel local**, avec l'aide de l'agence de l'eau, ont permis une très nette amélioration de la qualité des milieux vis-à-vis des pollutions toxiques.

Au global, cette amélioration de la qualité physicochimique a eu un effet bénéfique direct sur la faune et la flore qui peuplent nos cours d'eau. Plus de 60 % des stations de surveillance montrent un paramètre

---

<sup>1</sup> Pour être en bon état écologique, un cours d'eau doit contenir une eau de bonne qualité chimique mais il faut également que les espèces animales et végétales qui y vivent soient peu perturbées par les activités humaines.

« diatomées » en bon état (algues brunes sensibles à divers types de pollution). De même, l'Indice Invertébrés Multimétrique (I2M2) nouvellement utilisé pour mesurer la qualité globale du milieu montre une évolution positive de la qualité de la faune présente au fond des cours d'eau. L'amélioration de la qualité biologique reste cependant moins spectaculaire que celle enregistrée sur les paramètres physicochimiques car elle reste tributaire de la qualité des habitats, qui s'améliore beaucoup moins vite.

### 💧 Les micropolluants : invisibles mais nocifs

Les progrès réalisés au cours des années 2000 en matière d'analyse des micropolluants ont permis de déceler de nouvelles contaminations, aussi bien dans les eaux superficielles que souterraines.

Depuis 4 ans, l'agence de l'eau suit également des polluants présents en quantité infinitésimale mais très régulièrement dans les cours d'eau : **substances pharmaceutiques** (anti-diabétiques, anti-hypertenseurs, anti-épileptiques, analgésiques tels que le paracétamol, bêtabloquants, diurétiques, anxiolitiques, anti-inflammatoires), stéroïdes, hormones, stimulants tels que caféine et nicotine, cosmétiques...

**Plus de 120 de ces substances sont présentes dans les cours d'eau** avec pour conséquences une baisse de la reproduction des poissons, batraciens ou mammifères marins et un développement des bactéries résistantes aux antibiotiques. Des études montrent que le traitement de ces substances via les stations d'épuration n'est que partiellement efficace. Par exemple, le traitement des anti-épileptiques est quasi nul.

### 💧 Des crevettes d'eau douce, sentinelles de la pollution

Pour compléter ces analyses dans l'eau, l'agence de l'eau a mis en place depuis 2018 des mesures de la bioaccumulation de certaines substances chimiques dans des petites crevettes d'eau douce, les **gammarès**. Les premiers résultats mettent en évidence la présence de substances non mesurées directement dans l'eau, comme des métaux, des PCB, des dioxines ou encore des insecticides chlorés interdits d'utilisation depuis de nombreuses années (DDT, dieldrine, HCH, heptachlore). Ces substances ont des effets délétères sur les organismes aquatiques, mais sont également reconnues toxiques pour l'homme.

La découverte de ces nouvelles substances dans les milieux montre essentiellement que les milieux aquatiques sont désormais beaucoup mieux surveillés. Des progrès utiles afin d'orienter les mesures pour l'atteinte du bon état des eaux.

### 💧 Les défis à relever en Occitanie : lutter contre les prélèvements d'eau excessifs et renaturer les rivières

**29 % des rivières d'Occitanie ont un régime hydrologique altéré.** Autrement dit, elles subissent des prélèvements d'eau excessifs et les sécheresses répétées de ces dernières années aggravent la situation. Les solutions existent, à commencer par les économies d'eau. En Occitanie, en 2019, l'agence de l'eau a permis d'économiser 23 millions de m<sup>3</sup> d'eau en soutenant les travaux de réparation de fuites d'eau dans les réseaux et la modernisation des systèmes d'irrigation agricole. Parmi les bons exemples, **celui du plan de gestion de la ressource en eau de l'Aude signé en 2017**. Il prévoit d'économiser, sur le bassin versant de l'Aude d'ici à 2021, pas moins de 33 millions de m<sup>3</sup> d'eau afin de résorber le déficit hydrique estimé à 37 millions de m<sup>3</sup>. Près de 90 actions ont été actées pour éviter cette vie à crédit tout en répondant aux enjeux d'alimentation en eau potable, d'économie agricole, de tourisme, d'industrie et de bon état des masses d'eau. D'importants travaux réalisés sur le canal de la Robine par le Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar) ont eu des résultats probants. En 2010, 140 millions de mètres cubes d'eau étaient prélevés dans ce canal contre 47 millions en 2018. En 2019, un autre contrat de canal a été signé avec Canet d'Aude et les travaux du canal d'Olonzac ont démarré. Les efforts d'économie d'eau ont permis de rationaliser l'utilisation de la ressource, de ne pas accentuer le déficit en période sensible, et ainsi d'éviter les restrictions d'usages lors des sécheresses successives.

Solutions fondées sur la nature, lutter contre l'imperméabilisation et retenir l'eau dans les sols sont aussi des principes à suivre. L'agence a par exemple aidé l'an dernier en Occitanie l'achat ou la restauration de **139 hectares de zones humides**.

**En Occitanie, 56 % des rivières présentent une morphologie dégradée et 32 % sont barrées par des seuils et des barrages** qui empêchent la circulation des poissons mais aussi des sédiments utiles au bon fonctionnement de la rivière. Or, une rivière qui fonctionne bien peut faire face plus facilement à la sécheresse et aux pollutions. Il est prouvé que la restauration des rivières engendre un gain de qualité biologique après travaux. En 2019, l'agence a aidé à restaurer plus de 42 km de rivières et à rétablir le franchissement de 16 ouvrages.

### 💧 **Les pesticides dans les eaux souterraines : une menace pour l'alimentation en eau potable**

Si l'évolution des concentrations moyennes en nitrates dans les eaux souterraines est à la baisse, la présence des pesticides en concentration excessive reste la première cause de dégradation des nappes souterraines. Sur le bassin Rhône-Méditerranée, sur les 36 masses d'eau en état médiocre, 30 le sont à cause de concentrations en pesticides supérieures aux normes requises pour l'alimentation en eau potable.

En 2018, et ce près de 15 ans après leur interdiction, **les triazines (herbicides) et leurs produits de dégradation sont encore régulièrement détectés dans les eaux souterraines** à des concentrations supérieures aux normes. Le renouvellement des eaux souterraines étant un processus long, ces substances vont encore dégrader la ressource durant de nombreuses années.

Seules les zones montagneuses (Jura, Alpes, Massif Central, Corse), exemptes d'agriculture intensive, sont peu impactées par ce type de contamination.

Dans le bassin Rhône Méditerranée, 269 captages sont prioritaires pour l'alimentation en eau potable mais dégradés par les pollutions agricoles. 202 plans d'actions sur ces captages prioritaires sont désormais engagés dans le bassin Rhône-Méditerranée dont 51 en Occitanie.

Parmi les plans d'action réussis pour protéger les aires d'alimentation de captage prioritaires, celui du captage du Fenouillet à Vacquières (Hérault). Dès 1997, dans le secteur du Pic Saint Loup, quinze agriculteurs se sont mobilisés pour réduire l'impact de leurs pratiques sur la qualité de l'eau du captage. En effet, l'utilisation d'herbicides (famille des triazines) avait engendré des dépassements de seuils autorisés pour la production d'eau potable. En 2018, 73% des vignes et 53% des exploitants étaient engagés dans des mesures agroenvironnementales et climatiques de «réduction des herbicides», «zéro herbicides» ou «zéro produits phytosanitaires de synthèse». Quatre exploitations sont certifiées Agriculture Biologique, et trois nouvelles exploitations sont en conversion bio depuis 2017 (10 ha environ). La qualité de l'eau s'est nettement améliorée et aucun dépassement de normes n'est plus constaté.

### **ZOOM sur l'état des lagunes méditerranéennes**

Les lagunes méditerranéennes sont des milieux emblématiques des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse et de ses côtes sableuses, d'une grande richesse patrimoniale, au fonctionnement complexe et soumis à de fortes pressions humaines. Ils sont les réceptacles ultimes du bassin versant avec un renouvellement des eaux très lent, une faible profondeur et des sédiments qui accumulent les pollutions.

Que ce soit pour la pérennité des usages (conchyliculture, pêche, baignade, loisirs nautiques ...) qui nécessitent un milieu de bonne qualité ou pour leur caractère patrimonial, la reconquête de la qualité écologique des lagunes est une priorité d'autant plus forte dans un contexte de changement climatique.

Leur état s'améliore lentement depuis 2015 : **14% des masses d'eau étaient en bon état en 2015, aujourd'hui elles sont 25%.**

L'examen des différents indicateurs montre toutefois une réelle dynamique de restauration. Par exemple, sur les nutriments (azote et phosphore) entre 2015 et 2019, le bon état passe de 32 % à 46 % de masse d'eau ; pour les végétaux aquatiques (macrophytes), de 18 % en 2015 à 32 % en 2019. Ces évolutions très positives sont liées aux efforts et investissements importants réalisés sur l'assainissement à l'échelle des bassins versants mais également sur la gestion et la préservation des zones humides ainsi que la restauration de la qualité de l'eau et du fonctionnement des rivières affluentes des lagunes. A l'échelle de l'ensemble des lagunes, tous les indicateurs s'améliorent entre 2015 et 2019. Les gains écologiques sont progressifs mais encourageants !

## 🔴 **Nouveauté : l'appli « qualité rivière » intègre les données baignades**

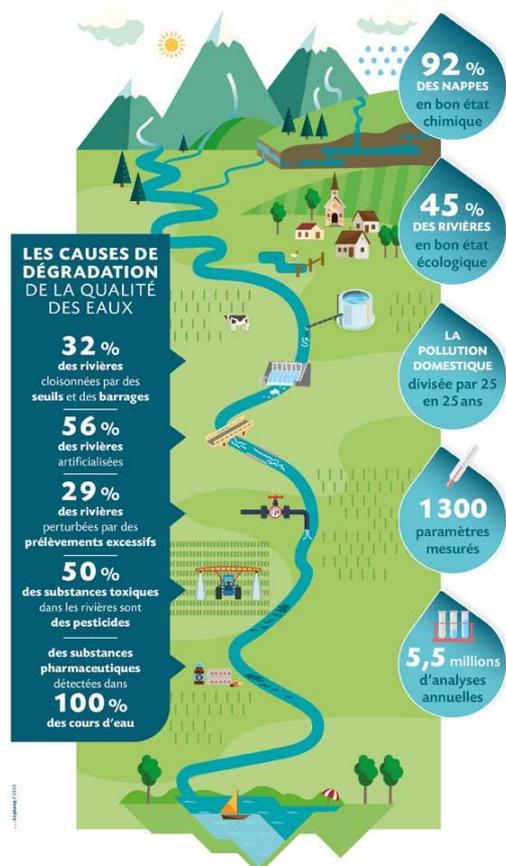
En complément de l'état de santé écologique des cours d'eau et des poissons qui peuplent les rivières, l'appli « **qualité rivière** », lancée en 2013 par l'agence, intègre depuis l'été 2019 les données de qualité bactériologique des eaux de baignade issues du ministère de la Santé. Une réponse plus complète aux attentes du grand public, qui fait de cette appli une source de données précieuse notamment en période estivale. A télécharger gratuitement sur smartphones.



**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)**

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 340 personnes.

## **L'ÉTAT DES EAUX EN OCCITANIE EN 2020** (BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE)



### **STOP AUX IDÉES FAUSSES !**

« L'EAU N'EST PAS PLUS POLLUÉE QU'HIER, ELLE EST SURTOUT BEAUCOUP MIEUX SURVEILLÉE. »



**SAUVONS L'EAU!**

## **CONTACTS PRESSE**

**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

**Agence Plus2sens** • Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 • [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)

Stéphanie Bonnamour • 06 60 58 45 45 • [stephanie@plus2sens.com](mailto:stephanie@plus2sens.com)